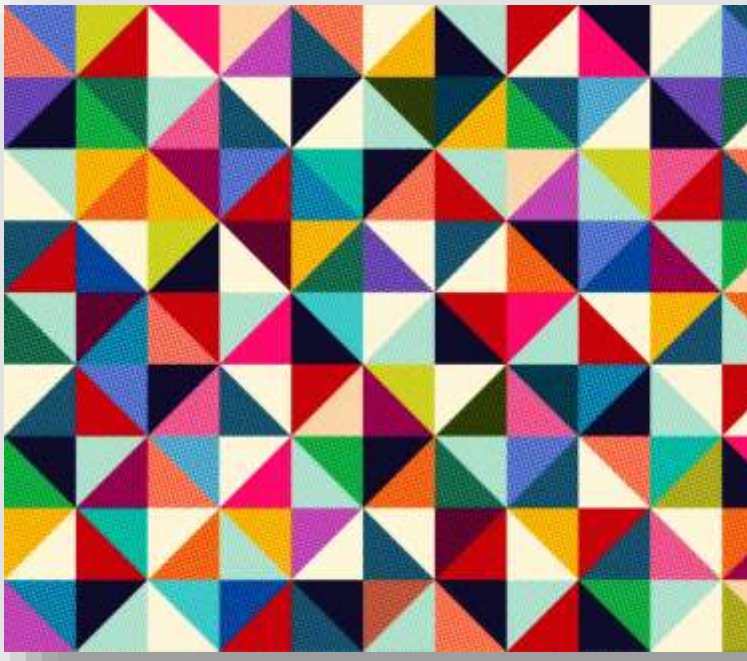

Dynamiques territoriales & infrastructures

>>>>>>>>>>>>>>>> DEMOGRAPHIE ET MIGRATIONS TERRITORIALES

Tendance #1
Une croissance démographique réelle mais plus lente que les tendances régionales et nationales
Tendance #2
Une croissance démographique liée à un solde migratoire apparent positif supérieur à la moyenne nationale
Tendance #3
Des disparités territoriales très fortes entre le nord et le sud du territoire
Tendance #4
Une lente croissance démographique due à un solde naturel négatif inférieur à la moyenne nationale
Tendance #5
Un indice de vieillissement en constante augmentation depuis les 20 dernières années et supérieur à la moyenne nationale
Tendance #6
A horizon 2050 : une croissance démographique de plus en plus forte liée à un solde migratoire apparent positif en constante augmentation

Tendance #7
Une population composée majoritairement des 45 ans et plus
Tendance #8
La part des 15-29 ans plus forte au nord du territoire
Tendance #9
Une diminution progressive et continue de la taille moyenne des ménages depuis 1968
Tendance #10
Une part plus importante de femmes que d'hommes
Tendance #11
Une sur-représentation de la part des retraités parmi les CSP | Les agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises en augmentation
Tendance #12
La part des populations immigrées étrangères reste stable depuis 2007
Tendance #13
De très fortes inégalités territoriales en termes de densité démographique

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> FLUX MIGRATOIRES DOMICILE-TRAVAIL

Tendance #14
Les flux migratoires domicile-travail marqués par une nette prédominance des déplacements entre le bassin d'emploi de Pamiers et le bassin d'emploi de Foix

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Tendance #15
Les principales infrastructures de transport : 103 km de voies ferrées et près de 6000 km de routes
Tendance #16
Les infrastructures numériques : un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale mais présentant des disparités territoriales avec le sud du territoire
Tendance #17
Un déséquilibre territorial d'accès aux pôles de services de proximité

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

PORTRAIT DE TERRITOIRE

DEMOGRAPHIE & MIGRATIONS TERRITORIALES

Tendance #1

Une croissance démographique réelle mais plus lente que les tendances régionales et nationales

123 259 hab. *Soit 80.50% de la population du département*

136 850 hab. *Population du PETR projetée en 2050*

+ 83 816 hab. *D'accueil de nouveaux habitants d'ici à 2050*

D'après les derniers chiffres de l'INSEE sur les populations légales, le PETR de l'Ariège comptait, au 1er janvier 2017, 123 259 habitants, soit une progression annuelle moyenne de +128 habitants. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2050. Les projections démographiques prévoient effectivement une population projetée en Ariège de 170 000 habitants en 2050, soit +0.10%, ce qui pourrait porter la population du PETR de l'Ariège à 136 850 habitants en 2050 soit 13 591 nouveaux habitants en 30 ans. Il est à noter que cette évolution démographique réelle et projetée reste inférieure aux tendances régionales et nationales qui présentent un taux d'évolution moyen de +0.39%.

+ 0.10 %	*Taux d'évolution annuel de la population depuis 2012*
+ 0.28 %	*Taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire apparent depuis 2012*
- 0.18 %	*Taux d'évolution annuel de la population dû au solde naturel depuis 2012*

Cependant, cette lente évolution démographique cache un phénomène plus complexe. Elle est due à une chute du solde naturel initié en 2002 mais qui s'accélère dès 2012, et que le solde migratoire pourtant important peine à compenser.

Tendance #2

Une croissance démographique liée à un solde migratoire apparent positif supérieur à la moyenne nationale

Le solde migratoire du PETR de l'Ariège présente un taux d'évolution très important (+0.28%) au regard des tendances nationales, avec l'accueil de 348 habitants en moyenne par an.

Nous observons cependant une tendance à la baisse de cette évolution positive du solde migratoire.

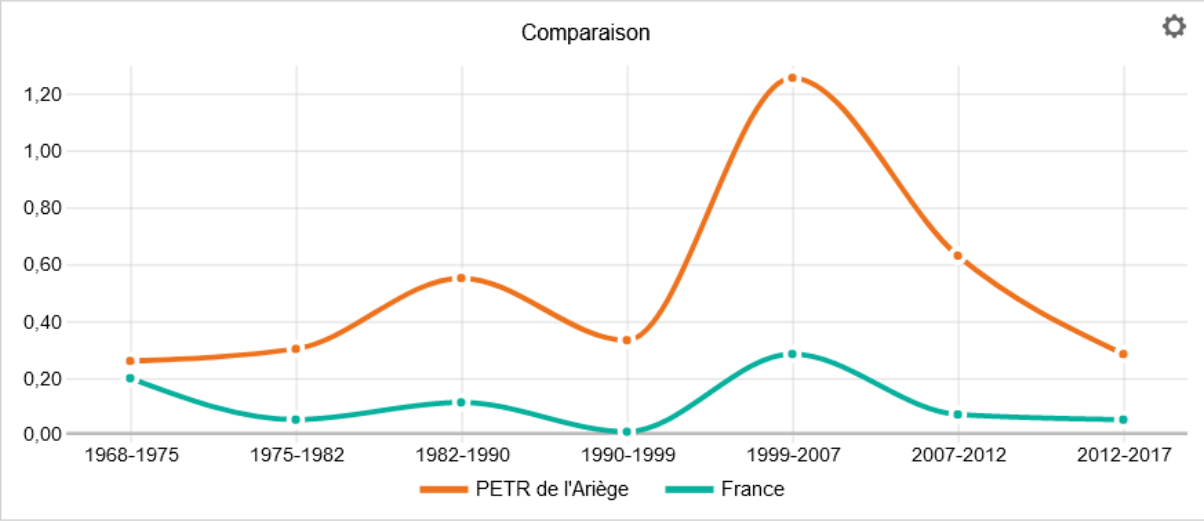

Tendance #3

Des disparités territoriales très fortes entre le nord et le sud du territoire

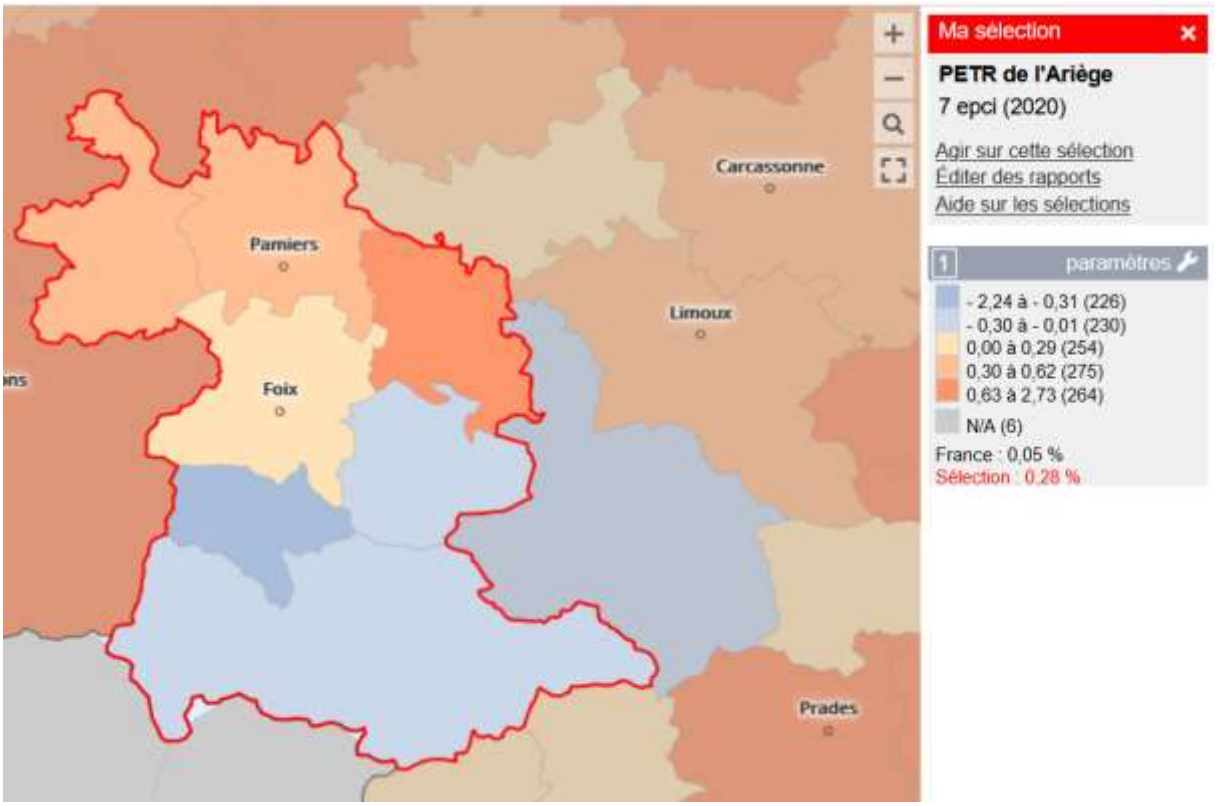

Il existe de très fortes disparités territoriales entre le nord et le sud du PETR, entre un nord attractif présentant un taux d'évolution migratoire annuel de la population supérieur à 0.5%, et un sud peu attractif présentant un taux d'évolution migratoire annuel de la population négatif entre -0.20% et -0.25%.

Il est à noter que la communauté des communes du Pays de Mirepoix est l'intercommunalité la plus attractive du territoire avec un taux d'évolution migratoire annuel de 0.68%.

Sur sa partie ouest, le territoire est entouré d'intercommunalités particulièrement attractives avec des taux annuels d'évolution migratoires compris entre 0.8% et 1.1%.

La seule proximité avec la Métropole Toulousaine n'explique donc pas à elle-seule les raisons d'attractivité démographique du territoire.

Tendance #4

Une lente croissance démographique due à un solde naturel négatif inférieur à la moyenne nationale

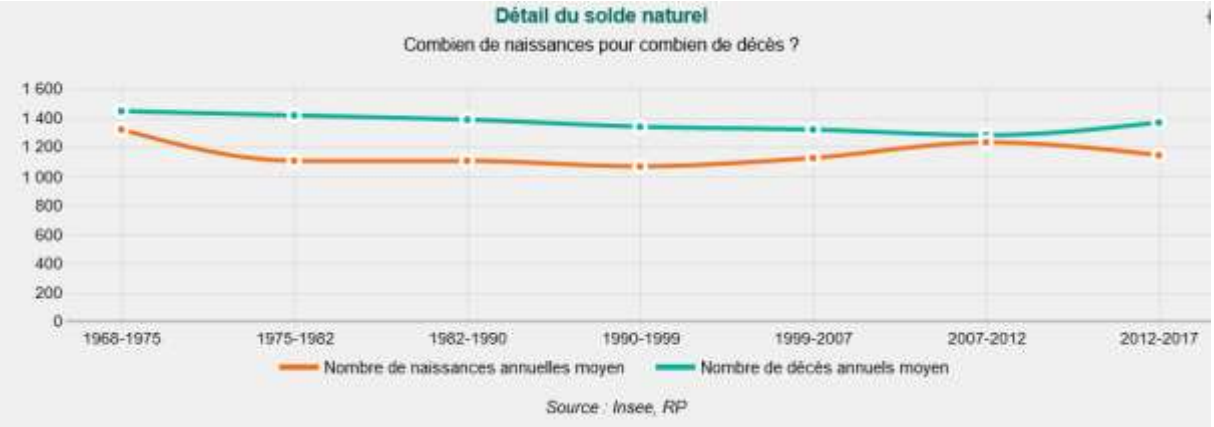

Depuis 2012, le PETR de l'Ariège doit donc s'adapter au processus de transition démographique par lequel la part des décès augmente de manière plus importante et plus rapide que la part des naissances qui diminue proportionnellement de façon plus importante et plus rapide.

Le déficit naturel est une situation généralisée sur l'ensemble du territoire à l'exception de la communauté des communes des Portes Ariège Pyrénées qui connaît un solde naturel positif (+0.17%).

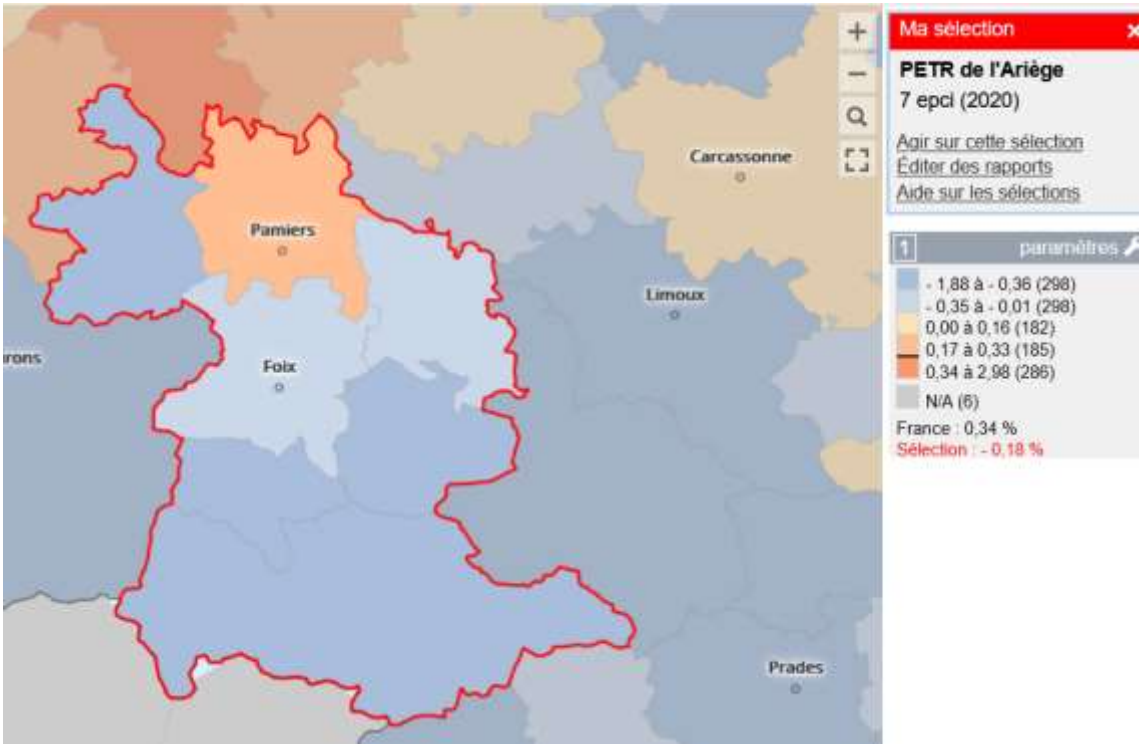

Tendance #5

Un indice de vieillissement en constante augmentation depuis les 20 dernières années et supérieur à la moyenne nationale

115 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2017

Un indice de vieillissement en constante augmentation depuis 2012

En conséquence de quoi, et cela malgré un solde migratoire positif, l'indice de vieillissement du territoire augmente *(115 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2017)*, et se situe au-delà de la moyenne nationale *(80 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2017)*. L'écart entre la part de la population âgée et la part de la population jeune se creuse au détriment de l'indice de jeunesse du territoire. Il est à noter que le vieillissement de la population est une tendance nationale et européenne qui s'accélère depuis les 20 dernières années.

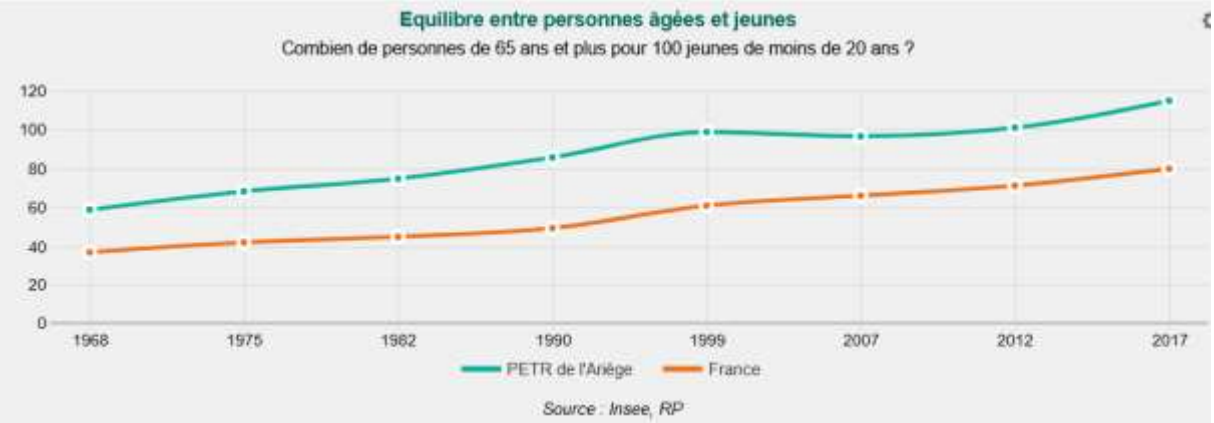

Tendance #6

A horizon 2050 : une croissance démographique de plus en plus forte liée à un solde migratoire apparent positif en constante augmentation

+ 0.32 %	*Taux d'évolution annuel de la population d'ici à 2050*
+ 0.68 %	*Taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire apparent d'ici à 2050*
- 0.37 %	*Taux d'évolution annuel de la population dû au solde naturel d'ici à 2050*

Les tendances actuelles liées à la croissance démographique sur le territoire, à savoir un solde migratoire apparent positif et un solde naturel apparent négatif, sont amenées à s'accélérer d'ici à 2050, avec un solde migratoire positif de plus en plus important qui parvient à compenser un solde naturel négatif également toujours croissant.

Tendance #7

Une population composée majoritairement des 45 ans et plus

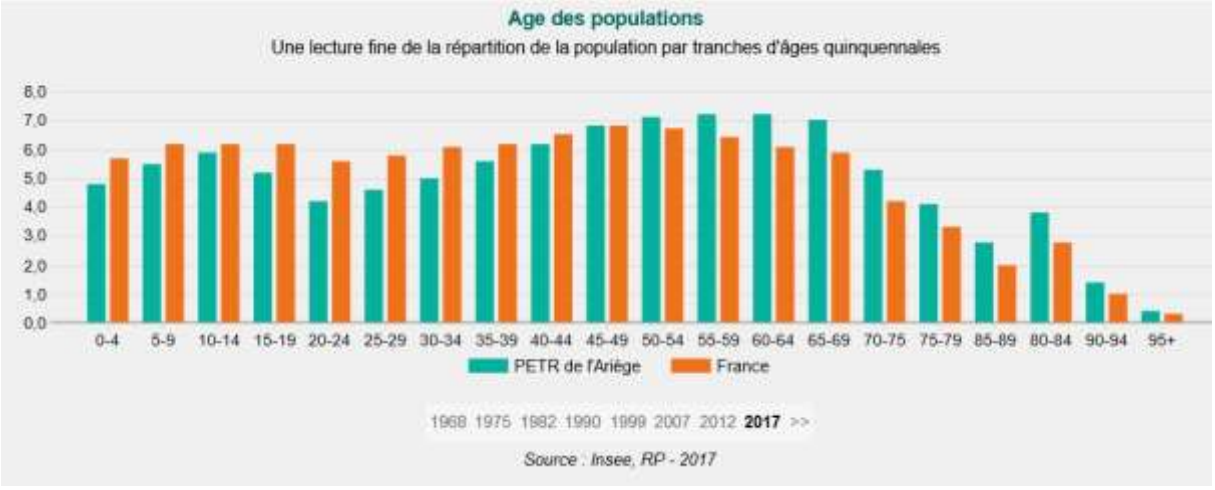

La structure de la population indique une sur-représentation des 45 ans et plus malgré une évolution négative des 45-59 ans entre 2012 et 2017.

A l'inverse, on note une sous-représentation des populations jeunes (15-30 ans) en âge d'étudier ou de trouver un premier emploi.

Parmi les jeunes de 0 à 15 ans on note une légère sur-représentation des 10-14 ans, mais globalement on observe une diminution de la part des jeunes dans la population *(-0.69% entre 2012 et 2017).*

A l'inverse on observe une augmentation des personnes âgées, notamment de la part des 75 ans et plus qui est en constante augmentation et qui représente 12.3% de la population du territoire. La part des 60 ans et plus est très fortement concentrée sur les 3 intercommunalités suivantes : CC Pays d'Olmes, CC Pays de Tarascon et CC Haute-Ariège.

Tendance #8

La part des 15-29 ans plus forte au nord du territoire

Part de la population âgée de 15-29 ans en 2017

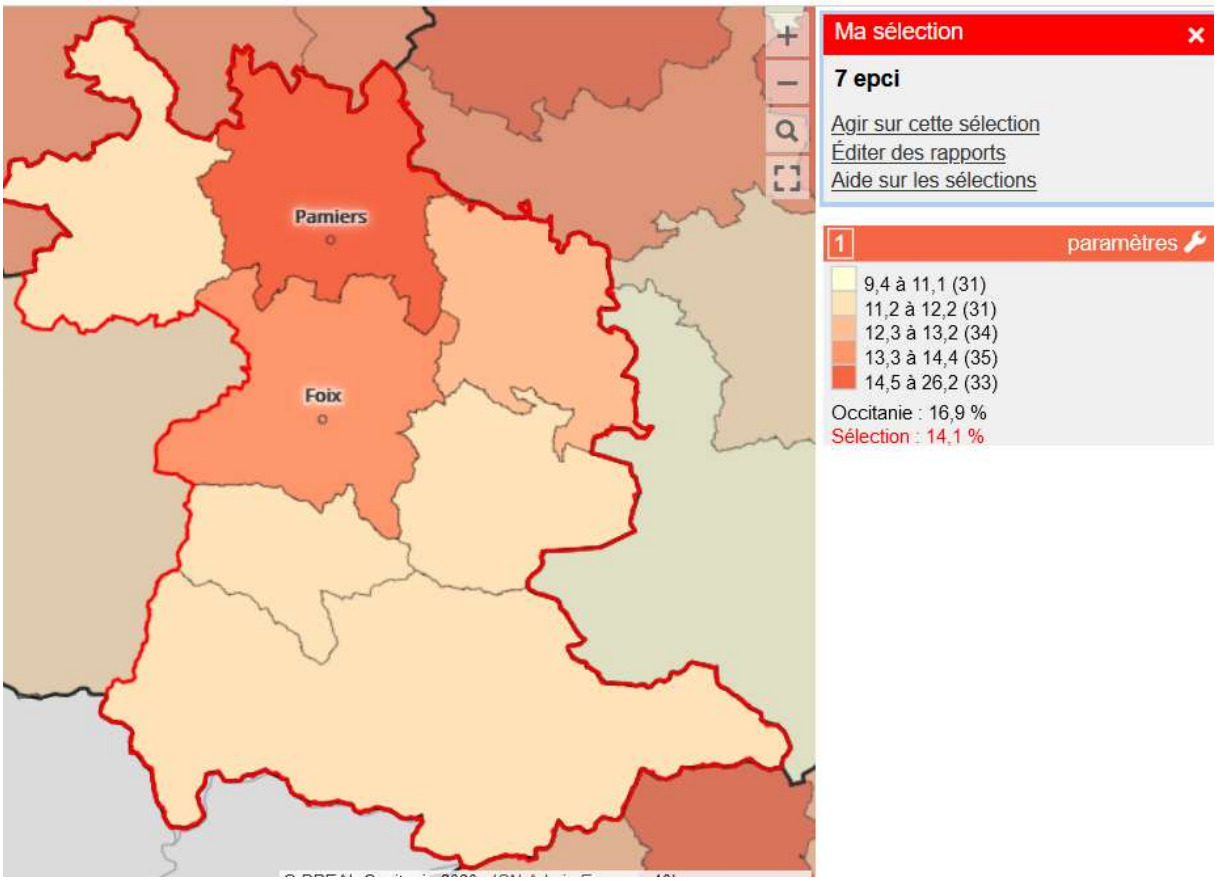

La part des 15-29 ans est plus forte au nord du territoire notamment sur la CC Portes Ariège Pyrénées qui est se situe au-delà de la moyenne régionale avec 17.2% de sa population qui a entre 15 et 29 ans contre 16.9% en moyenne sur la région Occitanie. Et ce, malgré une baisse générale observée depuis 2007 sur l'ensemble des micro-territoires.

Les autres territoires du PETR se situe dans une moyenne inférieure à la moyenne régionale et nationale.

Evolution de la part de la population âgée de 15-29 ans entre 2007 et 2017

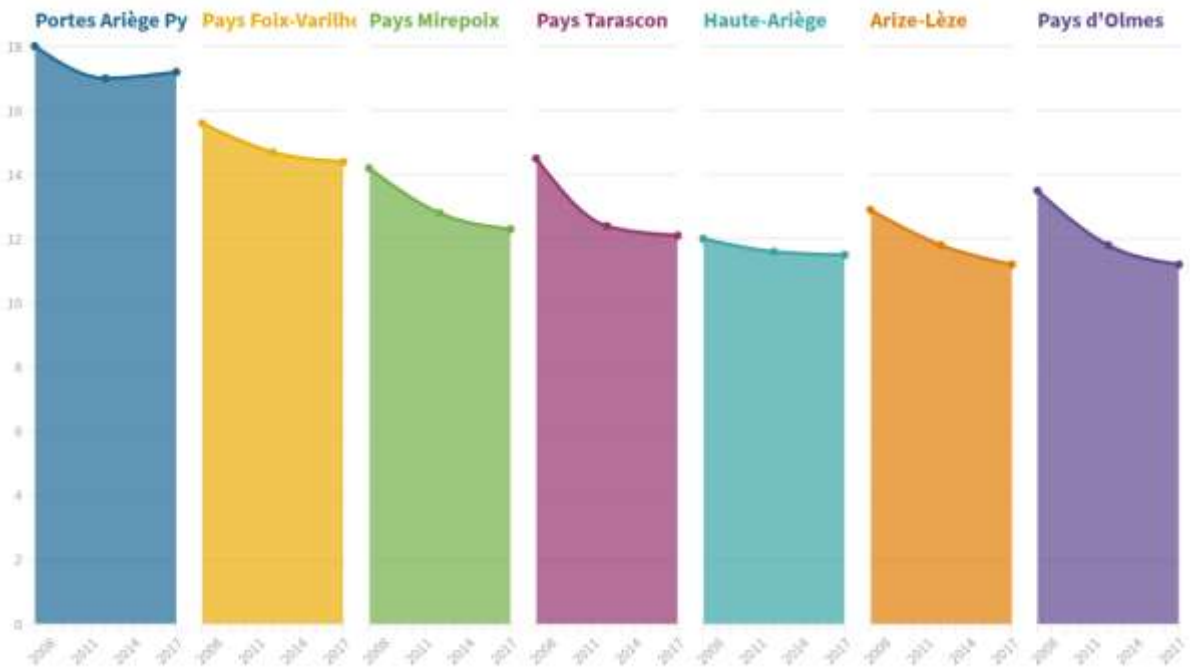

Tendance #9

Une diminution progressive et continue de la taille moyenne des ménages depuis 1968

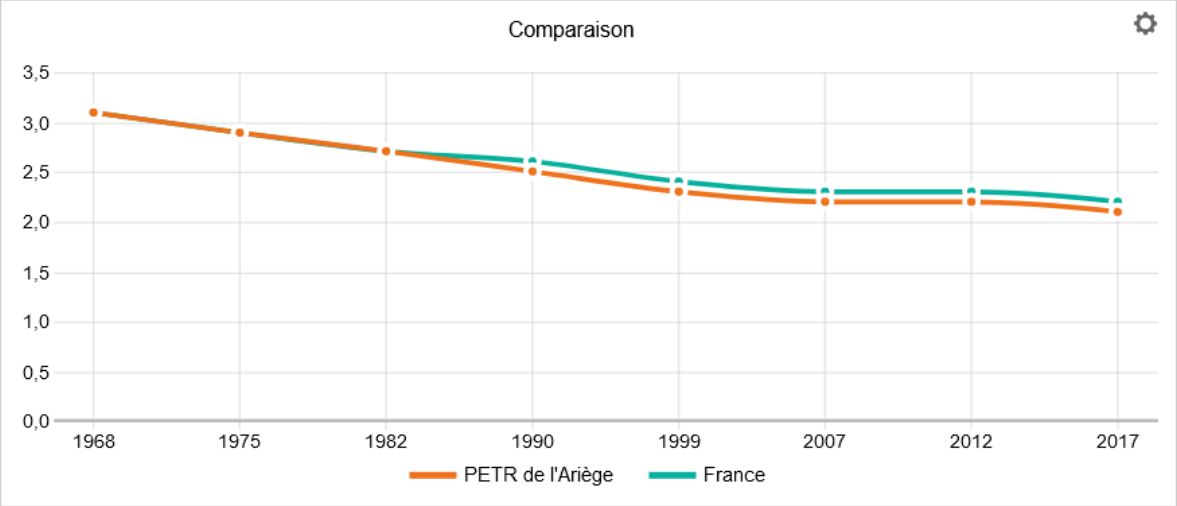

A l'image de la tendance nationale, le PETR de l'Ariège connaît une modification de la composition des ménages en faveur d'une diminution de la cellule familiale autour des personnes seules ou couples sans enfants.

37% personnes seules en ↑

22% couples avec enfants ↓

29.1% couples sans enfant ↑

La part des personnes seules et des couples sans enfants est en constante augmentation depuis 1968 mais l'on observe de très fortes disparités territoriales entre le nord et le sud du territoire.

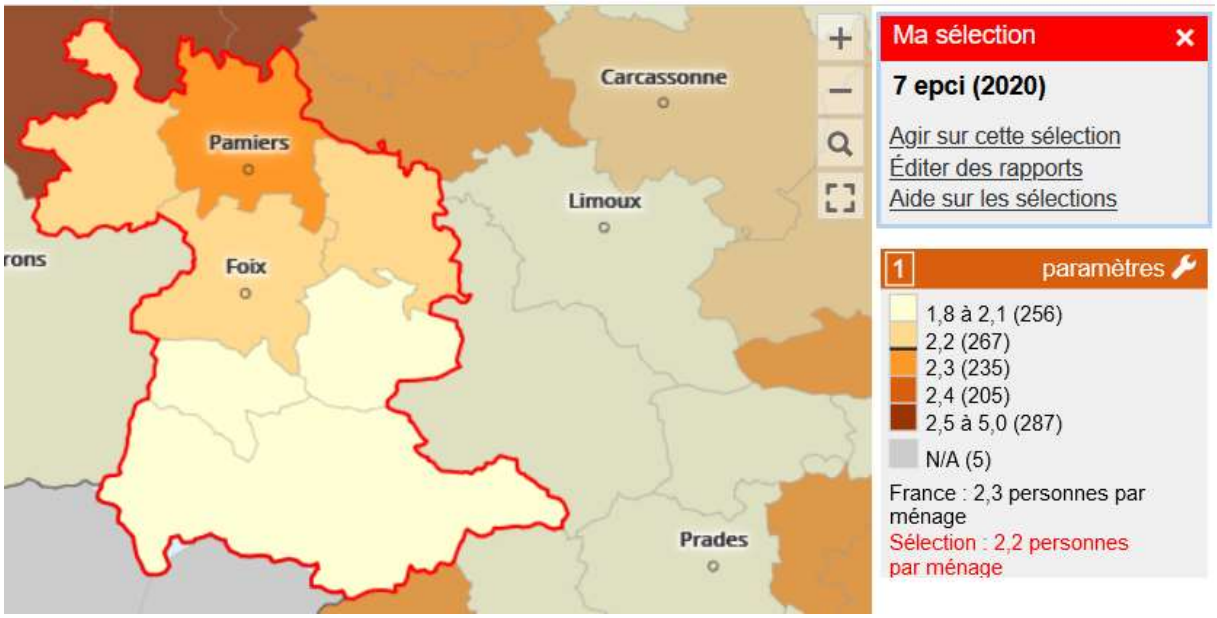

Seule la CC Portes Ariège Pyrénées se situe proche de la moyenne nationale avec 2.3 personnes par ménage, quand la CC Pays d'Olmes, la CC Pays de Tarascon et la CC Haute-Ariège accueille majoritairement des personnes seules ou couples sans enfants.

Tendance #10

Une part plus importante de femmes que d'hommes

+ de femmes que d'hommes

Une proportion de femmes légèrement supérieure à la tendance nationale

Les femmes sont légèrement sur-représentées.

Tendance #11

Une sur-représentation de la part des retraités parmi les CSP
Les agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises en augmentation

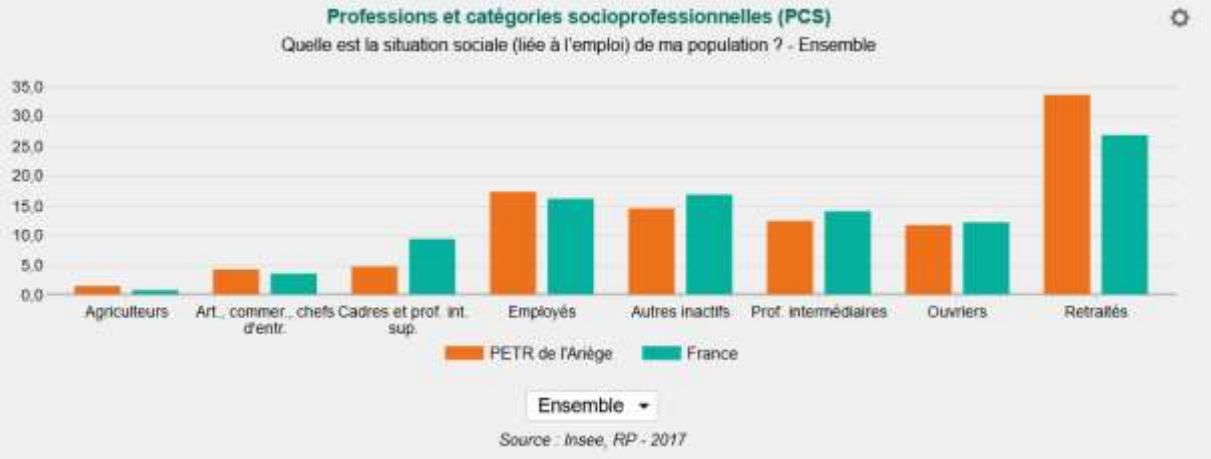

La part des retraités représente 33.7% de la population concernée en 2017 contre 26.9% en France.

On observe une diminution de la part des Cadres et professions intermédiaires supérieures et une sous-représentation par rapport à l'échelle nationale.

A l'inverse, la part des agriculteurs exploitants et des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, dont la part est déjà supérieure aux tendances nationales, est en augmentation.

Les employés sont également une catégorie dont la part est supérieure à la moyenne nationale.

Tendance #12

La part des populations immigrées étrangères reste stable depuis 2007

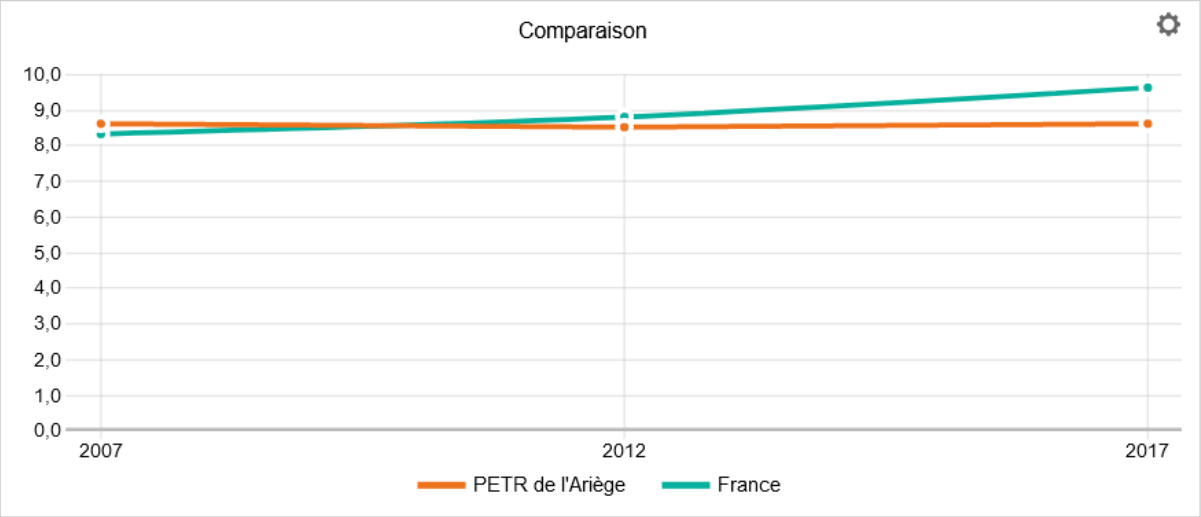

Alors que la part de la population immigrée étrangère augmente en France, elle reste stable sur le territoire du PETR de l'Ariège depuis 2007 et représente 8.6% de la population contre 9.6% à l'échelle nationale.

Tendance #13

De très fortes inégalités territoriales en termes de densité démographique

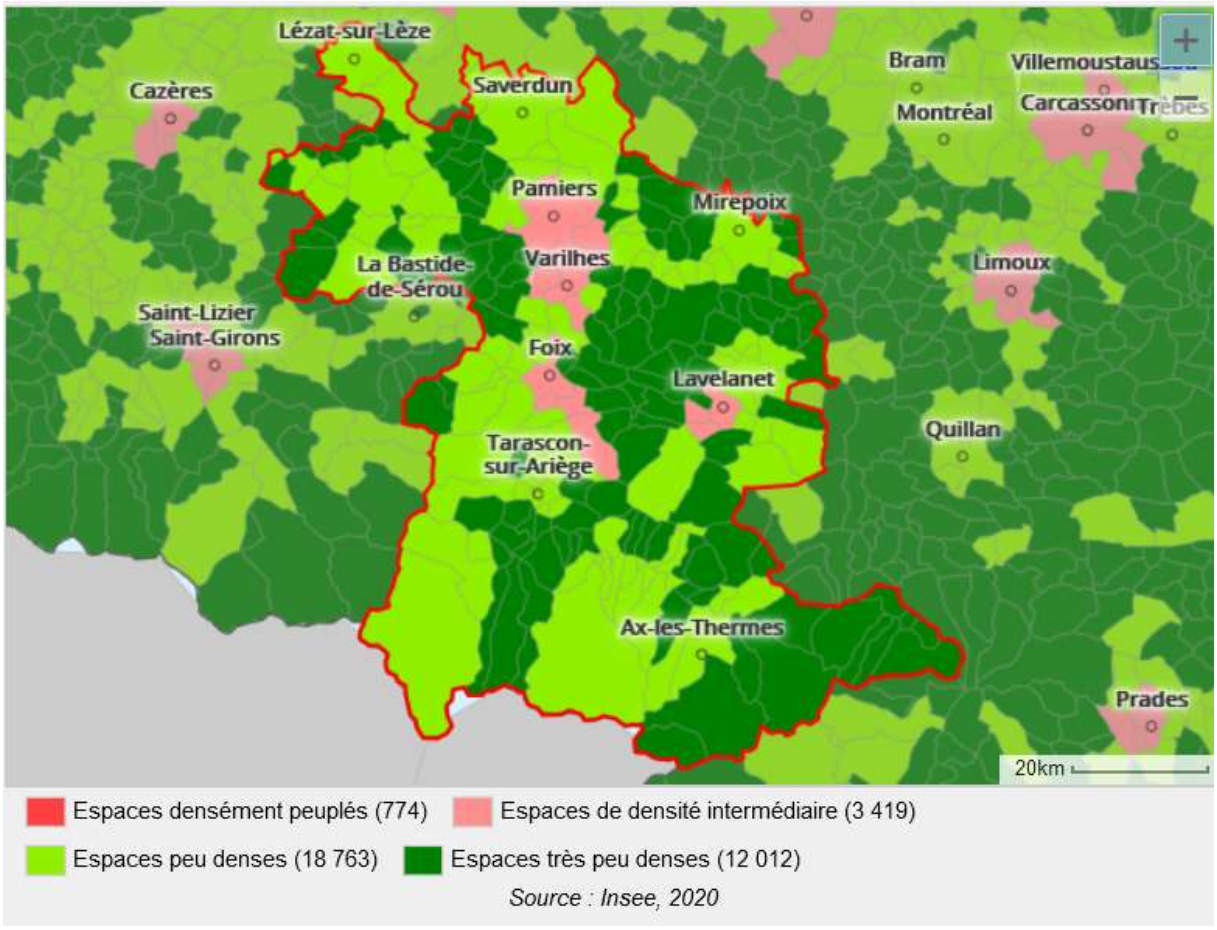

	93.6% d'espaces peu denses et très peu denses	Il n'existe pas d'espaces densément peuplés sur le périmètre du PETR de l'Ariège (> 300 hab./km²) mais il existe une minorité d'espace de densité intermédiaire (6.4%) autour des pôles de Pamiers, Foix et Lavelanet
	37.9 hab./km²	Une densité moyenne qui cache de fortes disparités territoriales
	95.3hab./km²	CCPAP
	6.3 hab./km²	CCHA

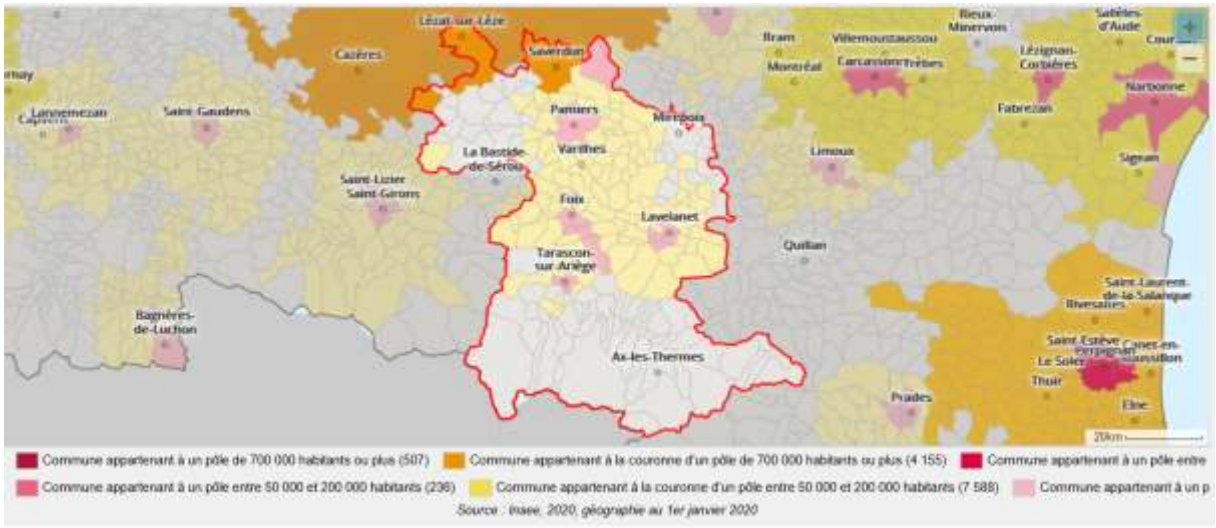

	Aire d'attractivité de la métropole de Toulouse	Les communes appartenant à la couronne du pôle métropolitain toulousain situé au nord du PETR de l'Ariège et dont au moins 15 % des actifs travaillent
	5 pôles d'attractivité sur le territoire	Pamiers | Commune centre Mazères | Commune-centre Foix | Commune-centre Lavelanet | Commune centre Tarascon-sur-Ariège | Commune centre
	Sud du territoire en dehors de toute influence des pôles	Les communes isolées, hors influence des pôles qui se situent au sud, au nord-ouest et au nord-est du périmètre du PETR de l'Ariège

Les communes situées sur la CCPAP se situent dans l'aire d'attractivité de 3 pôles : la couronne de la Métropole de Toulouse, le pôle d'attractivité de Pamiers, et le pôle d'attractivité de Mazères. Cette configuration explique un taux d'évolution de la population supérieur à la moyenne du territoire (+0.76%) et une densité de 93.6 hab./km² quand elle est de 37.9 sur l'ensemble du territoire.

La CCAL dont le nord est également situé dans l'aire d'attractivité de la couronne de la Métropole de Toulouse ne présente pas la même dynamique démographique. Son taux d'évolution est inférieur à la moyenne du territoire avec -0.4% et sa densité est également inférieure à la moyenne du territoire avec une densité de 28.3 hab./km².

En revanche, les autres territoires situés dans l'aire d'attractivité des pôles que sont Foix, Lavelanet, Tarascon-sur-Ariège présentent un taux d'évolution de leur population et une densité supérieurs à la moyenne du territoire. Il semblerait que les cinq pôles d'attractivité du territoire ariégeois aient une réelle influence dans la dynamique démographique des territoires situés dans leur zone d'influence.

Même si ce n'est pas une spécificité de ce territoire, la croissance des villes se fait plutôt sur leur périphérie. Ainsi, la population des communes péri-urbaines de l'aire urbaine de Pamiers, Foix, Lavelanet, Tarascon-sur-Ariège augmente plus vite que celle des communes de l'unité urbaine, qui augmente plus vite que celle de la ville-centre.

La CCPAP et la CCPVA concentrent 58% des habitants du territoire dans la vallée de l'Ariège, le long de l'autoroute entre Pamiers et Toulouse et dans le couloir d'urbanisation qui s'est créé entre Foix et Pamiers.

FLUX MIGRATOIRES DOMICILE-TRAVAIL

Tendance #14

Les flux migratoires domicile-travail marqués par une nette prédominance des déplacements entre le bassin d'emploi de Pamiers et le bassin d'emploi de Foix

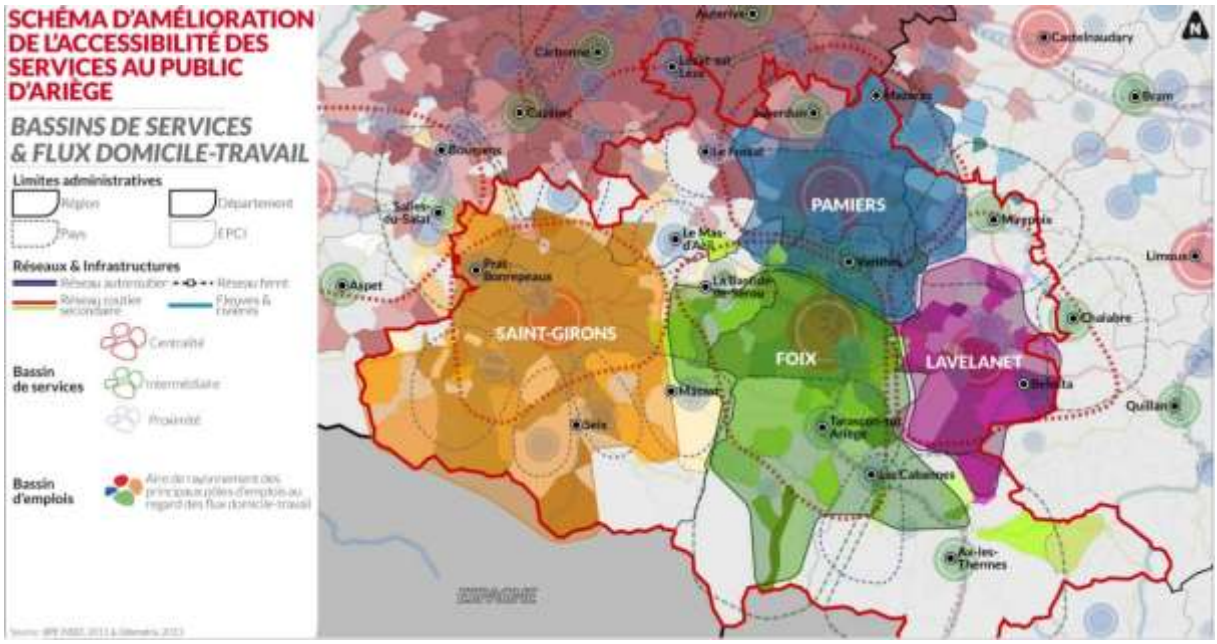

D'après les données fournies d'une part par le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public d'Ariège réalisé en 2016, et d'autre part par l'INSEE, on observe trois bassins d'emploi autour desquels s'organisent les migrations intra-territoriales quotidiennes liées aux flux domicile-travail :

- les flux de mobilité lié au bassin d'emploi situé au cœur du pôle d'attractivité de Lavelanet ;
- les flux de mobilité lié au bassin d'emploi situé au cœur du pôle d'attractivité de Foix et Tarascon-sur-Ariège ;
- les flux de mobilité lié au bassin d'emploi situé au cœur des pôles d'attractivité de Pamiers et Mazères ;

Les flux pendulaires observés entre ces trois bassins d'emploi montrent la prédominance des flux entre le bassin d'emploi de Pamiers et celui de Foix. Dans une moindre, des flux pendulaires entre les bassins d'emploi de Foix et de Lavelanet, puis de Foix et de Tarascon-sur-Ariège sont à noter. Enfin, les bassins d'emploi de Pamiers et dans une moindre mesure de Foix présente des flux de mobilité d'intensité moyenne à forte avec la métropole de Toulouse.

L'importance des flux entre les deux bassins d'emploi de Pamiers et Foix sont ici bien symbolisés, ainsi que les flux pendulaires secondaires entre les EPCI du PETR et vers la métropole toulousaine. Ainsi pour résumer :

1 Axe Pamiers-Foix — Plus de 9956 trajets quotidiens entre les bassins d'emploi de Pamiers et Foix

2 Axe Pamiers-Toulouse — Plus de 500 trajets quotidiens entre les bassins d'emploi de Pamiers et Toulouse

3 Axe Foix-Toulouse — Plus de 250 trajets quotidiens entre les bassins d'emploi de Foix et Toulouse

4 Polygone 3 bassins d'emploi Pamiers-Lavelanet-Foix — Plus de 250 trajets quotidiens dans le polygone des 4 EPCI : CC Pays de Mirepoix, CC Pays d'Olmes, CA Pays Foix-Varilhes, CC Portes Ariège Pyrénées.

Ces flux de déplacements quotidiens correspondent à la capacité de mobilité des ménages à se déplacer. Autrement dit, on observe une concentration des services structurés de mobilité et des ménages disposant d'un véhicule particulier sur les principaux axes de communication. Sur le périmètre du PETR, les populations ayant peu de capacité de mobilité se situent en périphérie des bassins d'emploi, essentiellement dans les secteurs de montagne.

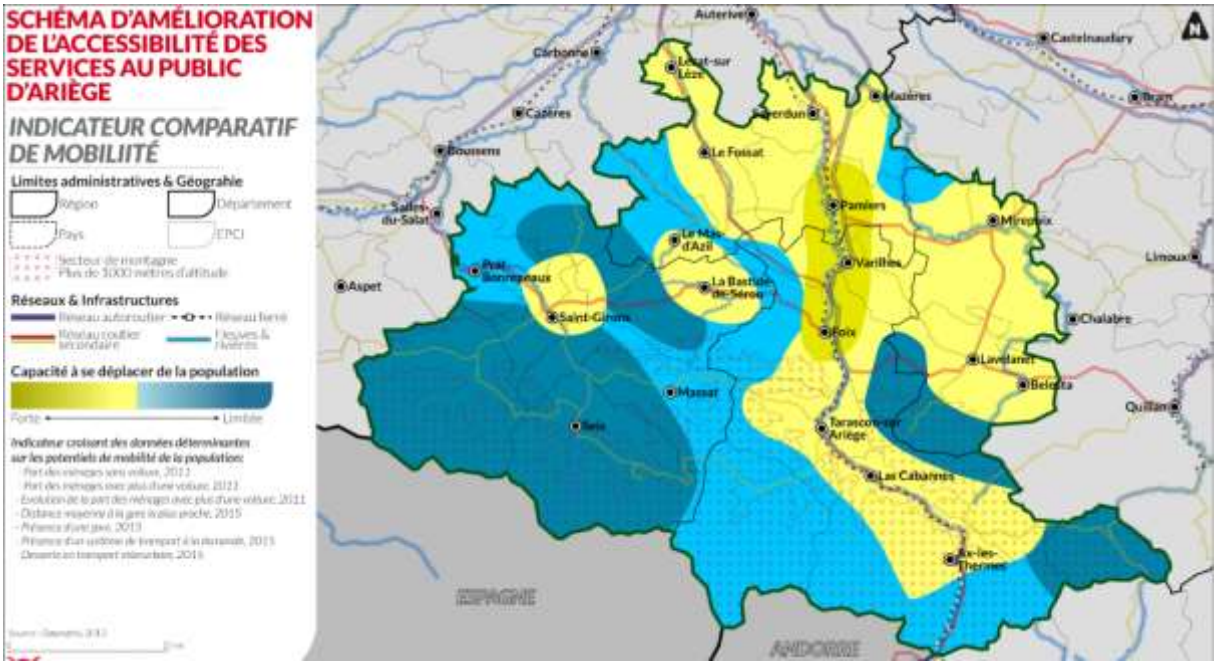

INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Tendance #15

Les principales infrastructures de transport : 103 km de voies ferrées et près de 6000 km de routes

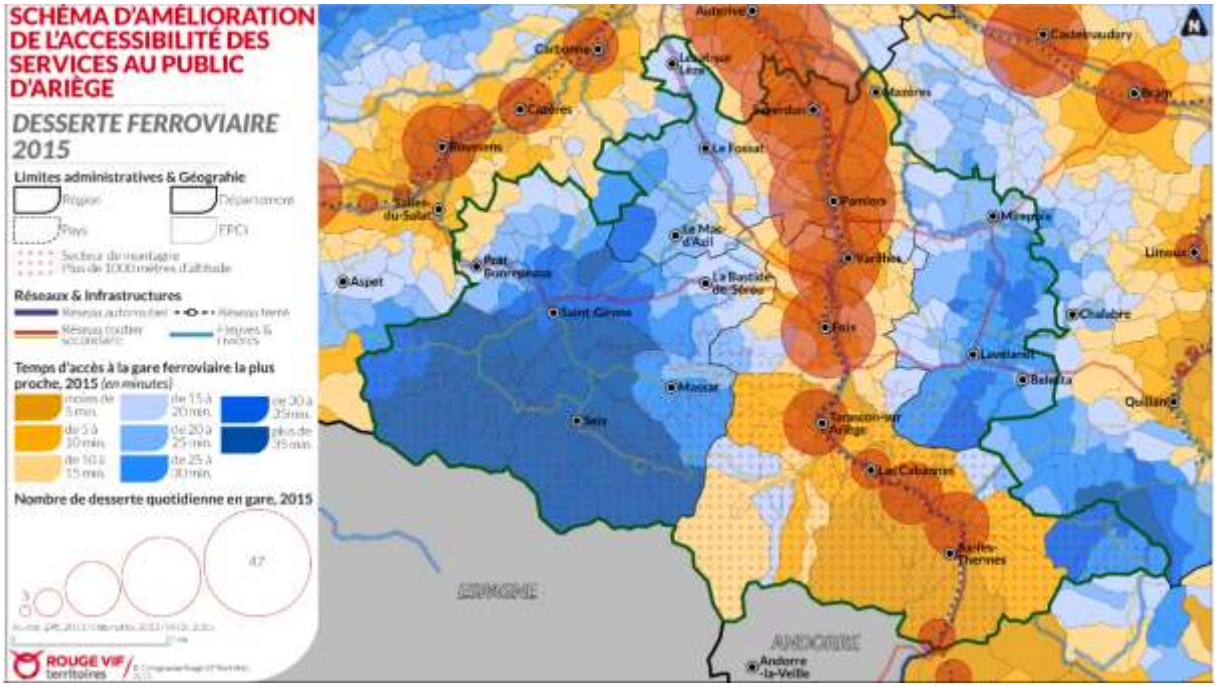

Le réseau de voies ferrées dessert l'ensemble de l'axe de communication Nord-Sud du PETR de l'Ariège sur 103 km. La majorité des habitants des EPCI de la CC Portes Ariège Pyrénées, Foix-Varilhes, Tarascon-sur-Ariège et Haute-Ariège se situe à moins de 15 minutes d'une gare ferroviaire.

Le nombre de desserte ferroviaire est plus intense au Nord qu'au Sud du territoire.

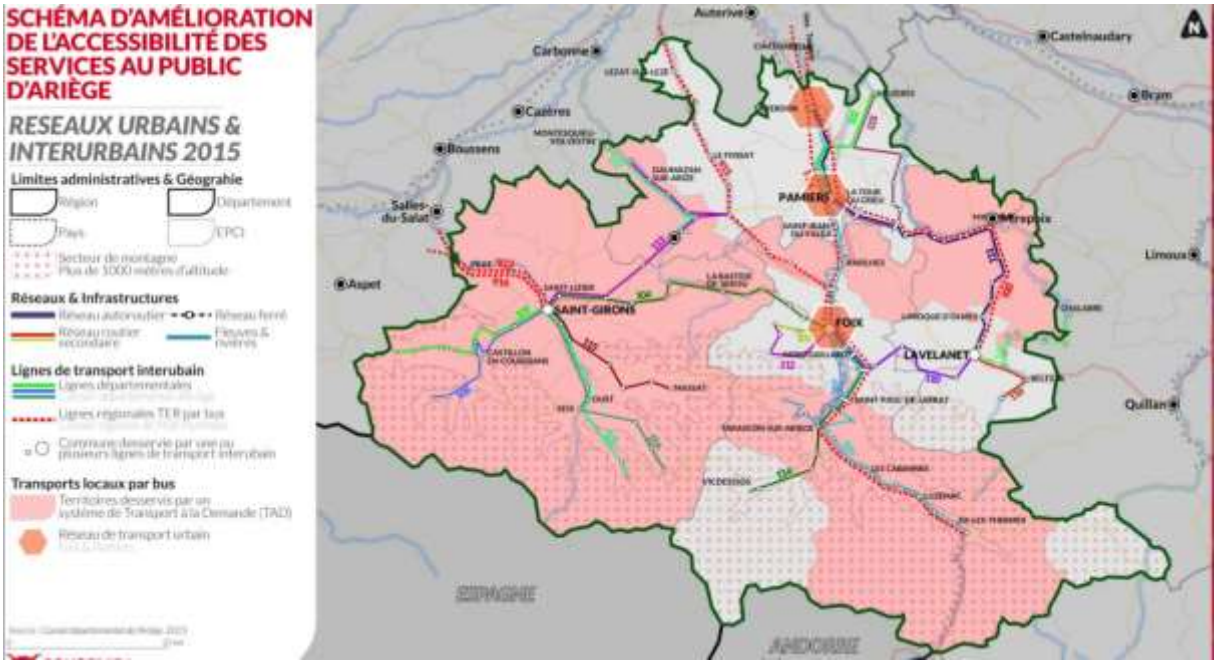

L'architecture du réseau routier permet de relier les principaux bassins d'emploi par un service organisé de transports en commun. L'un des réseaux régionaux TER Bus est parallèle au réseau ferré, et relie les territoires dans l'axe Nord-Sud. Mais deux autres réseaux régionaux TER Bus permettent de relier le bassin d'emploi de Lavelanet à celui de Pamiers en transitant par Mirepoix. L'axe Foix-Lézat-sur-Lèze est également desservi par le réseau TER Bus.

Les zones recensant le plus de ménages en faible capacité de mobilité, notamment dans les zones de montagne et la vallée du Douctouyre, sont desservies par un système de Transport à la Demande.

Tendance #16

Les infrastructures numériques : un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale mais présentant des disparités territoriales avec le sud du territoire

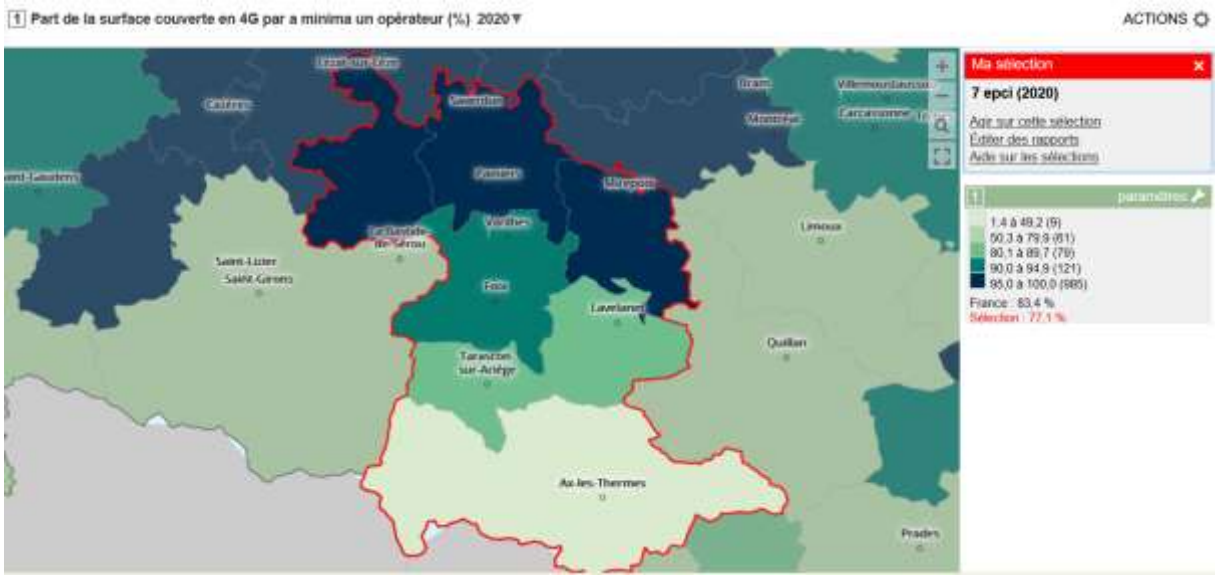

EPCI	Taux couverture	Ariège
CA Pays Foix-Varilhes	90 %	74.1 %
CC Portes Ariège Pyrénées	99.9 %	74.1 %
CC Arize-Lèze	99.7 %	74.1 %
CC Haute-Ariège	**45.9 %**	74.1 %
CC Pays de Tarascon	88 %	74.1 %
CC Pays d'Olmes	83.7 %	74.1 %
CC Pays de Mirepoix	96.7 %	74.1 %

Cet indicateur représente la part (en %) de la surface d'un territoire couverte en 4G par a minima un opérateur.
Ces taux reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Ces cartes sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts…), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Tendance #17

Un déséquilibre territorial d'accès aux pôles de services de proximité

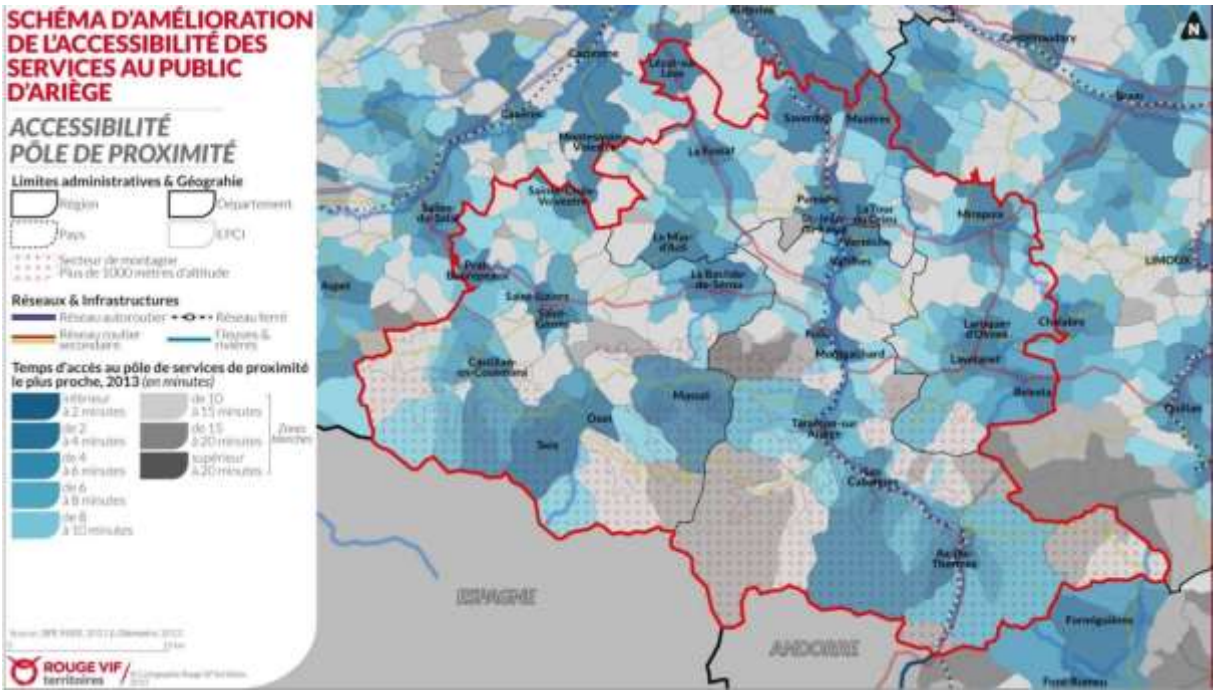

EPCI – Données INSEE 2020	Temps accès moyen
Bassin de vie Foix	12.9 min
Bassin de vie Pamiers	10 min
Bassin de vie Saverdun	14.3 min
Bassin de vie Mazères	17 min
Bassin de vie Arize-Lèze	18.7 min
Bassin de vie Ax les Thermes	29.8 min
Bassin de vie Tarascon	17.2 min
Bassin de vie Lavelanet	14.4 min
Bassin de vie Mirepoix	18.9 min

En 2016, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics de l'Ariège a permis d'offrir une vision renouvelée de l'organisation territoriale des services en Ariège. Ce travail a permis d'offrir une lecture typologique de l'offre de services en distinguant différents bassins de services en fonction des temps de trajets :

- Services de proximité – 10 minutes *(écoles, boulangeries, médecins généralistes…)*
- Services intermédiaires – 20 minutes *(collèges, supermarchés, médecins spécialistes…)*
- Services de centralité – 30 minutes *(lycées, hôpitaux, théâtres…)*
- Services métropolitains – 60 minutes *(CHU, stades, Zénith…)*

Nous retiendrons les points suivants :

- Il existe un bon maillage territorial, notamment pour les fonctions de proximité, en cohérence avec la densité
- Il existe une faible présence de pôles supérieurs (centralité et intermédiaires) qui pré-indique des enjeux d'accessibilité
- Il existe un déséquilibre de la répartition des pôles qui sont majoritairement concentrés dans la vallée de l'Ariège

Ainsi 119 communes sont situées en zone blanche d'accessibilité aux services de proximité, ce qui représente 20 800 habitants soit 13.7% de la population de l'Ariège (une grande partie se situe sur la

CC Couserans). Sont concernés : les intervalles urbains ; le Couserans et la périphérie de la vallée de l'Ariège.

96 communes sont situées en zone blanche d'accessibilité aux services intermédiaires soit 22 800 habitants et 15% de la population. Sont concernés : le Couserans et les vallées de l'Arize et de la Lèze.

Enfin, 70 communes sont situées en zone blanche d'accessibilité aux services de centralité, ce qui représente 15 000 ariégeois soit 9% de la population. Sont concernés : le sud Couserans, la Haute-Vallée de l'Ariège, les vallées de l'Arize et de la Lèze.

Les enjeux d'accessibilité aux services de proximité apparaissent donc prioritairement sur les territoires suivants situés en zones blanches, et sur le périmètre du PETR. Il s'agit d'espaces de montagne en reprise démographique et de plaines. Il existe sur ces territoires des enjeux forts de renforcement des pôles de proximité existants :

- *Vallées de la Lèze et de l'Arize*
- *Haute Ariège - Vicdessos*
- *Donezan*

Il est fréquent d'observer sur ces territoires des superpositions de problématiques fortes de vieillissement et de précarité sociale, où les problématiques de mobilité sont donc également importantes.

Des problématiques secondaires d'accessibilité aux services apparaissent sur les couronnes périurbaines en croissance (sur les franges de la vallée de l'Ariège) avec des enjeux de renforcement des pôles intermédiaires relais et du maillage de proximité.

Concernant le domaine de la santé, le schéma recommande de poursuivre le déploiement des structures de type maisons de santé *en intégrant les facteurs de réussite des projets* déjà réalisés et de compléter cette offre par la mise en œuvre de conditions de consultation via des outils numériques.
Il existe par ailleurs, un très fort enjeu prospectif lié au renouvellement des professionnels de santé dont la part en approche de l'âge de la retraite est localement très important y compris sur des secteurs aujourd'hui sous dotés (Ax-les-Thermes, Mirepoix, et les vallées de l'Arize et de la Lèze).
Enfin, il est recommandé de soutenir les structures hospitalières existantes.

Concernant l'éducation et la jeunesse, l'offre de garde de la petite enfance est relativement importante mais concentrée sur les principaux pôles du territoire. *Il existe par ailleurs des enjeux de diversification de l'offre et d'adaptation de l'offre aux nouveaux modes de vie notamment sur des territoires en reprise démographique (ruraux et de montagne).*

Concernant les services marchands, l'offre est essentiellement concentrée dans les pôles. Il existe ici des enjeux forts pour une meilleure répartition de l'offre de services marchands. Le schéma met en avant plusieurs *leviers d'amélioration :*

- *Développement des commerces numériques et/ou itinérants*
- *Adaptation des jours et horaires d'ouverture des commerces/services aux besoins des usagers*
- *Amélioration de la connaissance des services existants*

- *Mise en place de partenariats avec les professionnels*
- *Qualité urbaine des centre-bourgs*

L'offre culturelle et sportive est relativement abondante mais très largement dépendante du tissu associatif, garant de la présence de services récréatifs sur les territoires y compris ruraux et de montagne. Le tissu associatif du sport est plus dynamique que le tissu associatif culturel. Il existe donc un enjeu fort de maintien et de renouvellement du tissu associatif mais aussi de sa dynamisation (en lien avec le renouvellement démographique) et sa professionnalisation.
Concernant les équipements sportifs, il existe une bonne densité des équipements concentrés sur les 4 grands pôles du territoire avec des enjeux d'accessibilité pour les secteurs ruraux isolés et les publics sans moyen de déplacement. Des équipements modernes et attractifs sont apparus et il existe un important potentiel de développement, notamment touristique, des sports de nature qui reste à optimiser.

A ce titre, il existe un enjeu dans la mise en place d'une gestion partagée des équipements à l'échelle des territoires auxquels il bénéficie y compris à l'échelle départementale.
Les équipements culturels sont globalement de moins bonne qualité et inégalement répartis sur le territoire avec un déficit important dans certains pôles ruraux.

CONCLUSION | *Dynamiques territoriales*

Concernant la démographie et les migrations territoriales, la croissance démographique du territoire connaît une augmentation réelle mais inférieure aux moyennes régionales et nationales d'accroissement. Elle est due à un solde migratoire apparent positif largement supérieur à la moyenne nationale, mais qui parvient cependant difficilement à compenser un déficit du solde naturel également supérieur aux tendances nationales. A horizon 2050, si les projections se confirment, le territoire accueillera plus de 83 000 nouveaux habitants mais devra faire face dans un même temps au vieillissement généralisé de sa population. Par ailleurs, on assiste depuis la fin des années 1960, à une transformation de la typologie des ménages au profit des personnes seules et couples sans enfants dont la proportion augmente de manière continue et représente désormais plus des 2/3 des ménages, au détriment des couples avec enfants qui deviennent sous-représentés. Ce phénomène reste très géolocalisé. Ainsi, les territoires du sud du PETR présentant l'indice de vieillissement le plus fort sont également les territoires accueillant les ménages avec la cellule familiale la plus petite alors que les territoires du Nord du PETR bénéficie d'un indice de jeunesse plus fort, même s'il reste inférieur à la moyenne nationale, et présente un taux de couples avec enfants plus élevé. En conséquence, le PETR de l'Ariège doit se préparer à accompagner une double dynamique territoriale amenée à s'inscrire dans le temps : d'une part, le vieillissement de sa population dans le sud du territoire qui est également le moins densément peuplé, celui présentant les capacités de mobilité les plus faibles, et le moins bien relié du fait de la faible intensité ou adaptabilité des infrastructures de communication contraintes par une situation géographique de montagne; d'autre part, au nord du territoire, le PETR doit accompagner l'accueil de nouvelles populations, plus jeunes et plus actives, sur un territoire déjà très densément peuplé.

En définitive, il existe des inégalités territoriales très fortes entre les EPCI en matière d'évolution mais aussi de structuration de la population. Les territoires du sud du PETR souffre d'un déficit naturel que ne vient pas compenser un excédent migratoire ce dernier profitant essentiellement au nord du PETR. En conséquence, la part de la population jeune est beaucoup plus forte sur la CCPAP et dans une moindre mesure la CAPFV. A noter toutefois que l'augmentation du vieillissement de la population touche tous les territoires. Il existe donc un enjeu fort de rééquilibrage territorial de la démographie entre le nord et le sud, tant en termes de densité que de mixité des populations.

Un autre phénomène se détache nettement concernant les catégories socio-professionnelles : la sur-représentation des personnes retraitées sans qu'il n'y ait véritablement de trop forte disparité territoriale même si le sud est ici encore plus concerné, ainsi que l'accroissement de deux catégories de CSP « Agriculteurs, exploitants » et « Artisans, commerçants, chefs d'entreprise » au détriment des « Cadres supérieurs et professions intermédiaires ». Un diagnostic plus approfondi permettrait de comprendre si l'augmentation de la part des deux CSP citées vient des nouvelles populations ou s'il s'agit de reprise-transmission familiales ; ce même diagnostic permettrait de comprendre également l'importance de la part des retraités et de la relier éventuellement avec le nombre de résidences secondaires particulièrement important sur le territoire. De la même façon, il conviendrait de mieux

analyser l'augmentation de la part des chefs d'entreprises afin de la relier éventuellement à la tendance nationale de l'augmentation des micro-entrepreneurs qui cache en réalité des phénomènes de précarisation et pourrait expliquer la diminution observée sur le territoire de la part « autres inactifs ».

La part des populations étrangères et immigrées touche plus fortement la CC Pays de Tarascon-sur-Ariège et la CC Pays d'Olmes, mais reste parfaitement stable depuis 2007, et inférieure à la moyenne nationale, alors que les migrations internationales en provenance des continents du sud se sont très fortement intensifiées ces dernières années du fait des conflits armés et du changement climatique. Les données INSEE sont ici insuffisantes pour analyser le phénomène au niveau du territoire mais mériteraient d'être approfondies afin de mieux comprendre ces mouvements migratoires et imaginer des politiques d'accueil spécifiques.

L'accueil de nouvelles populations devra se penser au regard des densités actuellement observables. Il existe une très forte pression démographique sur le nord du territoire. La densité de la population est plus importante en périphérie de la métropole toulousaine et du pôle urbain de Pamiers, la communauté des communes des Portes d'Ariège Pyrénées connaissant ainsi une densité de 95.3 habitants/km² supérieure à la moyenne régionale établie à 80.4 habitants/km², quand la communauté des communes de la Haute-Ariège présente une densité de 6.3 habitants/km². La croissance démographique se fait en périphérie plutôt que dans les centre-ville invitant à réfléchir aux problématiques liées à l'étalement urbain et à l'occupation des sols, et à la rénovation des centres-urbains.

Il semblerait que plus que l'influence de la couronne métropolitaine, ce soit l'influence des pôles urbains intra-territoriaux qui favorise le dynamisme démographique du territoire. Ainsi, l'Arize-Lèze situé dans la couronne du pôle de Toulouse mais en dehors de l'influence de tout pôle d'attractivité intra-territoriale voit l'évolution de sa population ralentir et sa densité reste inférieure à la moyenne du territoire. Il existe donc des flux migratoires intra-territoriaux qu'il conviendrait d'analyser plus finement afin de mieux équilibrer la répartition de la population sur le territoire.

Concernant les flux migratoires territoriaux, une analyse plus fine permettrait également de mieux équilibrer l'organisation et la structuration des infrastructures de communication ainsi que des services de proximité. Actuellement, les principales infrastructures de communication terrestre que sont le réseau ferroviaire et le réseau routier sont très géolocalisées sur l'axe Nord-Sud permettant de relier entre eux les deux principaux bassins d'emploi que sont Pamiers et Foix, et de les relier ensemble au bassin d'emploi de Toulouse. Pour aller plus loin, il serait intéressant d'analyser la qualité de ces infrastructures de communication afin de vérifier qu'elles répondent bien aux attentes des populations en mouvement d'une part, et d'imaginer d'autres formes de déplacement ou de non-déplacement d'autre part. Au-delà des infrastructures terrestres, il est important d'observer la bonne couverture des infrastructures numériques avec un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale. Mais ici encore, il existe des disparités territoriales fortes qui nuit au développement d'un espace habité équilibré. Il conviendrait d'analyser la qualité et la sécurité de cette couverture pour vérifier qu'elle correspond bien aux standards attendus par les professionnels lors du travail à distance, et de comprendre la faible couverture de la CC Haute-Ariège.

Concernant l'accessibilité aux services proximité, les enjeux d'amélioration apparaissent prioritairement sur les territoires situés en zones blanches composées d'espaces de montagne en reprise démographique et de plaines. Il existe sur ces territoires des enjeux forts de renforcement des pôles de proximité existants :

- Vallées de la Lèze et de l'Arize
- Haute Ariège - Vicdessos
- Donezan

Il est fréquent d'observer sur ces territoires des superpositions de problématiques fortes de vieillissement et de précarité sociale, où les problématiques de mobilité sont donc également importantes.

La crise actuelle liée à la pandémie du Covid-19 et la croissance démographique exponentielle ouvrent de nouvelles perspectives pour le PETR de l'Ariège. Sa faible densité peut constituer dans un avenir proche une réelle opportunité de développement et d'attractivité pour des micro-territoires jusqu'alors très faiblement peuplés et connaissant un déficit migratoire. Pour cela, des initiatives déjà expérimentées et mises en œuvre ces dernières années en faveur d'un rééquilibrage démographique et économique des territoires pourraient être renforcées : structuration du très haut débit (THD), aménagement de lieux facilitant le télétravail, les nouvelles formes de travail et la collaboration professionnelle (ex : tiers-lieux), aménagement des centres-bourgs, amélioration des services de proximité, organisation de nouvelles mobilités, aménagement de nouveaux espaces d'habitats partagés et collectifs… Autant d'actions soutenues et expérimentées qui répondent aux préoccupations actuelles et mériteraient d'être pérennisées, améliorées, structurées, organisées et coordonnées à des échelles supra-communautaires.

ANALYSE | *swot*

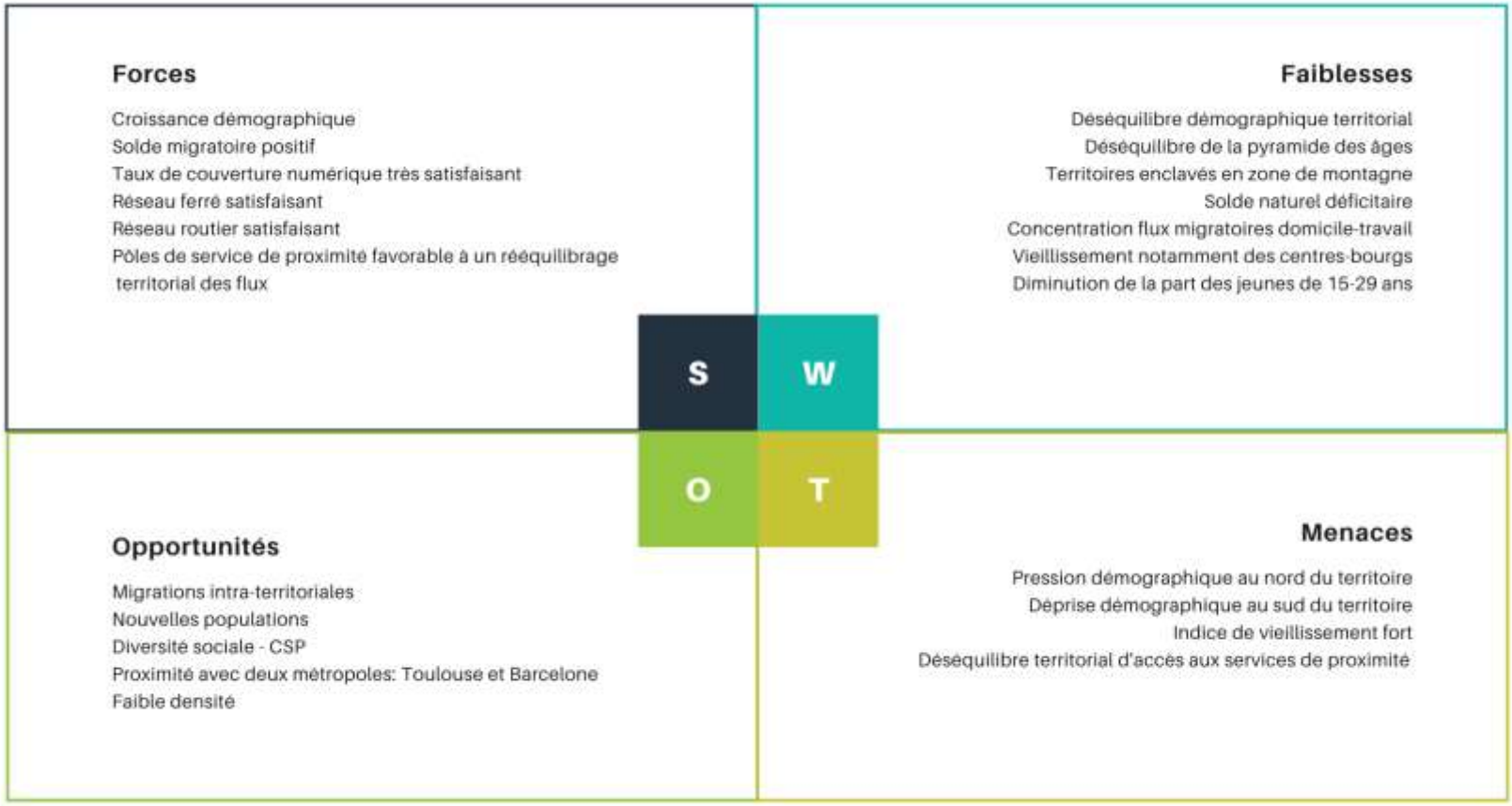

DIAGNOSTIC COMPARE | *tendances par EPCI*

DEMOGRAPHIE & MIGRATIONS TERRITORIALES		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #1	Une croissance démographique réelle mais plus lente que les tendances régionales et nationales							
Tendance #2	Une croissance démographique liée à un solde migratoire apparent positif supérieur à la moyenne nationale							
Tendance #3	Des disparités territoriales très fortes entre le nord et le sud du territoire							
Tendance #4	Une lente croissance démographique due à un solde naturel négatif inférieur à la moyenne nationale							
Tendance #5	Un indice de vieillissement en constante augmentation depuis les 20 dernières années et supérieur à la moyenne nationale							
Tendance #6	A horizon 2050 : une croissance démographique de plus en plus forte liée à un solde migratoire apparent positif en constante augmentation							
Tendance #7	Une population composée majoritairement des 45 ans et plus							
Tendance #8	La part des moins de 30 ans plus forte au nord du territoire							
Tendance #9	Une diminution progressive et continue de la taille moyenne des ménages depuis 1968							
Tendance #10	Une part plus importante de femmes que d'hommes							
Tendance #11	Une sur-représentation de la part des retraités parmi les CSP | Les agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises en augmentation							
Tendance #12	La part des populations immigrées étrangères reste stable depuis 2007							
Tendance #13	De très fortes inégalités territoriales en termes de densité démographique							

FLUX MIGRATOIRES DOMICILE-TRAVAIL		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #14	Les flux migratoires domicile-travail marqués par une nette prédominance des déplacements entre le bassin d'emploi de Pamiers et le bassin d'emploi de Foix							

INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #15	Les principales infrastructures de transport : 103 km de voies ferrées et près de 6000 km de routes							
Tendance #16	Les infrastructures numériques : un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale mais présentant des disparités territoriales avec le sud du territoire							
Tendance #17	Un déséquilibre territorial d'accès aux pôles de services de proximité							

ENJEUX | *à co-définir, décliner, prioriser*

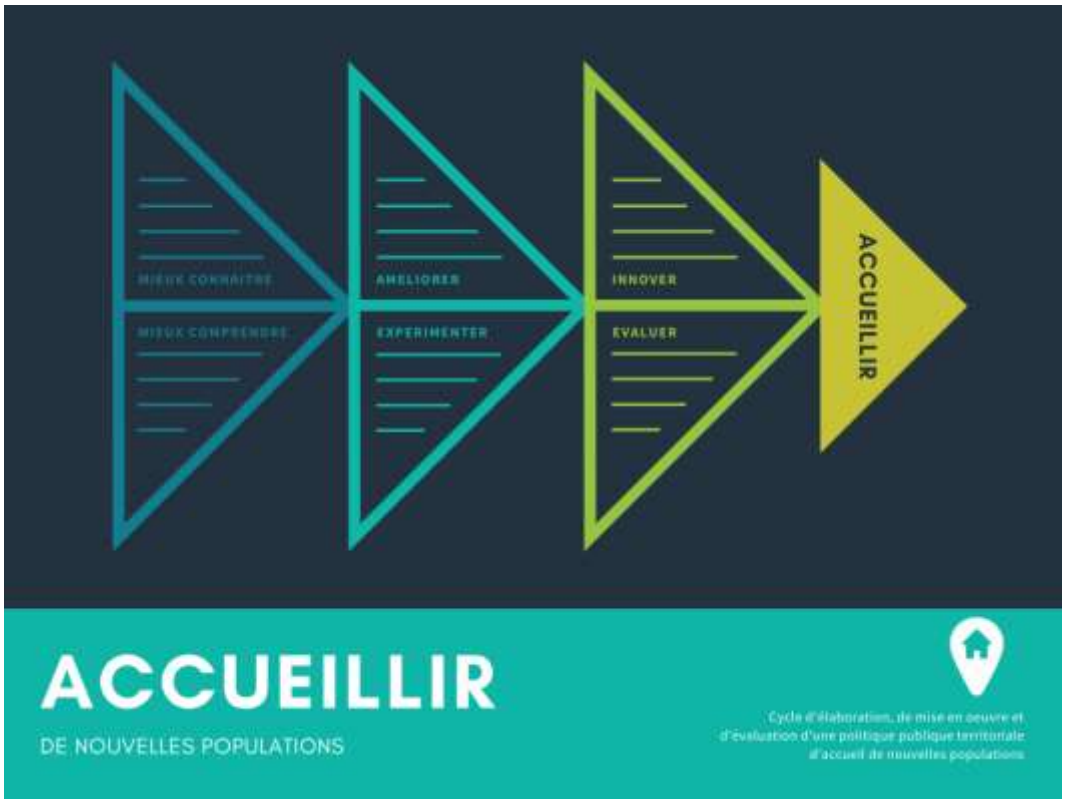

THEMATIQUES | *associées*

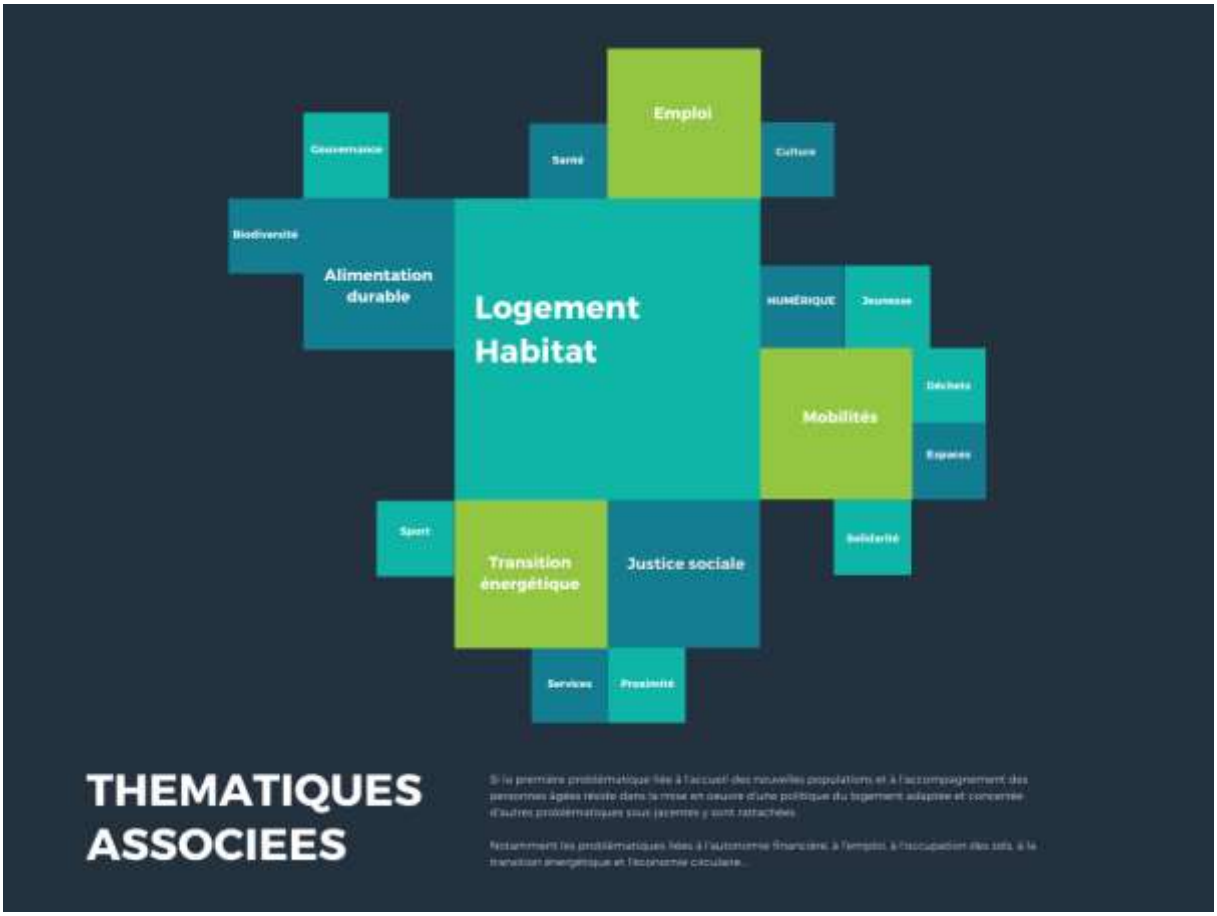

PLANIFICATION TERRITORIALE | *Hiérarchie des normes*

Source : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – Décembre 2020

De nombreuses politiques publiques sont portées par des plans et des schémas opposables aux documents d'urbanisme et, par ricochet, aux décisions relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol. La planification de l'aménagement se heurte ainsi parfois à un enchevêtrement de normes source de difficultés pour les auteurs des documents d'urbanisme. Le législateur (I de l'article 46 de la loi ELAN) a donc habilité le gouvernement a simplifier cette hiérarchie des normes. L'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme répond à cette habilitation.

A compter du 1er avril 2021, le nombre des documents opposables aux documents d'urbanisme qui entameront leur élaboration ou leur révision sera réduit de manière effective et, dans les territoires couverts par un SCoT, les documents supra qui lui sont opposables ne le seront plus directement aux PLU, aux documents en tenant lieu et aux cartes communales. Ainsi en sera-t-il, par exemple, des plans d'exposition aux bruits (PEB).

A partir du 1er avril 2021, le lien de prise en compte ne perdure que pour les objectifs du SRADDET et pour les programmes d'équipement. Enfin, les collectivités devront examiner tous les trois ans la nécessité de mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme avec l'ensemble des documents supra qui ont évolué pendant ce laps de temps, les collectivités reprenant ainsi la main sur le calendrier de mise en compatibilité de leur document d'urbanisme.

La pratique actuelle de la note d'enjeux consiste, pour le représentant de l'Etat dans le département, à transmettre aux auteurs des SCoT et des PLU intercommunaux, un exposé faisant état des enjeux qu'il identifie sur leur territoire et que le document d'urbanisme est appelé à traduire. Cette note permet de renforcer le dialogue entre l'Etat et la collectivité en amont de l'élaboration du document d'urbanisme, favorise la compréhension partagée des enjeux issus de la hiérarchie des normes opposable au document d'urbanisme ainsi que l'unicité du dire de l'Etat.

A partir du 1er avril 2021, l'ordonnance formalise une obligation pour les services de l'Etat de réaliser une telle note lorsque l'auteur d'un SCoT ou d'un PLUi en fait la demande au démarrage de l'élaboration ou de la révision de son document. Cette note, outil d'échange et de dialogue entre l'Etat et l'auteur du document, n'a pas vocation à constituer un acte de procédure de l'élaboration du document d'urbanisme ni à avoir de portée juridique contraignante, y compris vis-à-vis de l'autorité de l'Etat, qui demeure maître d'exercer son contrôle de légalité sans lien avec le contenu de cette note.